

PERIODE D'OUVERTURE ET D'INSCRIPTION :

<u>VACANCES</u>	<u>OUVERTURES DU CENTRE DE LOISIRS</u>	<u>DATES LIMITE D'INSCRIPTION</u>
TOUSSAINT	Du Lundi 22 Octobre au Vendredi 2 novembre 2018	VENDREDI 12 OCTOBRE 2018
NOEL	Du Mercredi 26 Décembre au Vendredi 28 Décembre 2018 et du Mercredi 2 Janvier au Vendredi 4 Janvier 2019 <i>Fermeture les 24/12 et 31/12/2018</i>	VENDREDI 14 DECEMBRE 2018
HIVER	Du Lundi 11 Février au Vendredi 22 Février 2019	VEDREDI 01 FEVRIER 2019
PRINTEMPS	Du Lundi 8 Avril au Vendredi 19 Avril 2019	VENDREDI 29 MARS 2019
ETE	Lundi 8 Juillet au Vendredi 30 Aout 2019	VENDREDI 21 JUN 2019 POUR JUILLET VENDREDI 19 JUILLET 2019 POUR AOUT

MERCREDIS LOISIRS

Du MERCREDI 05 SEPTEMBRE 2018 au MERCREDI 03 JUILLET 2019

L'inscription devra s'effectuer par période, à savoir de vacances à vacances

Merci de nous communiquer un calendrier avec les dates de présence de vos enfants

MODALITE D'INSCRIPTION :

Un dossier doit être impérativement rempli et ou à jour pour valider l'inscription de votre enfant (un seul et unique dossier est valable pour l'ensemble des activités (centre de loisirs, mercredis loisirs, garderie périscolaire et les camps d'été). Ce dossier est valable de septembre 2018 à aout 2019.

Chaque famille doit s'engager sur le temps de présence des enfants lors des inscriptions et respecter les horaires d'ouverture de la structure.

Les inscriptions se font pour une durée de **3 jours minimum par semaine sur la période d'été. Attention, la facturation sera de 3 jours minimum même en cas d'absence de l'enfant.**

Pour le reste des vacances et des Mercredis, l'inscription peut être prise selon un calendrier fixé entre les parents et l'équipe de direction du centre. Les familles, à partir de cette inscription devront s'engager à assurer la présence de leurs enfants sur le centre.

A noter : l'inscription pour les Mercredis Loisirs devra s'effectuer par période, à savoir de vacances à vacances.

CONDITIONS FINANCIERES :

Par convention avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, nous avons mis en place un système de tarification modulée. En conséquence, vous trouverez ci-joint, les conditions financières applicables pour cette année 2018-2019. Ces tarifs sont également valables pour les ressortissants MSA et autres régimes et pourront faire l'objet d'un réajustement au 1^{er} Janvier de chaque année civile.

A l'inscription, il sera demandé à la famille de régler l'adhésion annuelle à l'Association de 30€ pour l'année 2018-2019 (de septembre 2018 à août 2019).

Garderie du matin : 7h45-8h45 1€ par enfant

Garderie du soir : 17h15-18h40 1€ par enfant

✓ Tarifs régime général et hors régime général-**communes subventionnant l'Association**

Régime Général (RG) et HORS RG	Journée avec Repas 9h-17h	Journée sans Repas 9h-12h et de 13h30-17h	Demi journée avec repas 9h-13h30 ou 12h-17h (Hors été)	Demi journée sans repas 9h-12h ou 13h30-17h (Hors été)
Quotient de 0 à 620	12.75€	10.25€	9.50€	7.00€
Quotient de 621 à 999	14.50€	12€	11.25€	8.75€
Quotient de 1000 à 1499	16.25€	13.75€	13.00€	10.50€
Quotient de 1500 et plus	18.00€	15.50€	14.75€	12.25€

✓ Tarifs régime général et hors régime général- **hors CCVOO ou communes ne subventionnant pas l'Association**

Régime Général (RG) et HORS RG	Journée avec Repas 9h-17h	Journée sans Repas 9h-12h et de 13h30-17h	Demi journée avec repas 9h-13h30 ou 12h-17h (Hors été)	Demi journée sans repas 9h-12h ou 13h30-17h (Hors été)
Quotient de 0 à 620	16.00€	13.50€	12.75€	10.25€
Quotient de 621 à 999	17.75€	15.25€	14.50€	12€
Quotient de 1000 à 1499	19.50€	17.00€	16.25€	13.75€
Quotient de 1500 et plus	20.00€	17.50€	16.75€	14.25€

✓ **HYGIENE** : Les enfants doivent se présenter au Centre dans un état de propreté convenable. N'hésitez pas à faire connaître au responsable les éventuels problèmes sanitaires. Pensez à contrôler régulièrement les chevelures et à signaler aux animateurs les éventuels problèmes de parasites. Enfin, un change est nécessaire à chaque enfant dont la propreté est encore fragile.

✓ **ABSENCES** : Lorsqu'un enfant est absent, les parents doivent prévenir le directeur le plus rapidement possible. **Seules les absences dues à une cause de maladie donneront lieu à un remboursement. Celui-ci se fera sur présentation d'un certificat médical et pour une maladie qui durera un minimum de 2 jours consécutifs.**

✓ **RESPONSABILITES** : La prise en charge des enfants s'effectuera dès leur entrée dans la cour principale. Elle se terminera dès leur sortie ou dès le moment que l'enfant sera pris en charge par l'un de ses parents ou la personne habilitée à récupérer l'enfant.

Pendant les heures d'activités, aucun enfant, même muni d'une lettre de ses parents, ne pourra quitter le centre seul. Tout enfant devant s'absenter sera pris en charge par l'un des parents ou par une personne désignée par eux.

✓ **COMPORTEMENT** : Dans le cas de difficultés particulièrement graves affectant le comportement d'un enfant, son cas sera soumis à l'examen de l'équipe éducative. Celle-ci pouvant aller jusqu'à décider de ne pas pouvoir garder l'enfant dans ses effectifs.

✓ **SANTE** : Veuillez avoir l'obligeance de prévenir si votre enfant a des problèmes de santé. Pour cela, complétez avec attention la fiche sanitaire remise lors de l'inscription.

En cas de prise de médicaments indispensables durant les heures d'activités, les parents doivent impérativement prendre contact avec le directeur pour qu'il confie le traitement à un des animateurs référents et voir s'il est possible d'administrer celui-ci sur le centre. **Obligatoirement en joignant l'ordonnance médicale.**

✓ **ASSURANCES** : L'Association souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle accident. Elle se dégage de toute responsabilité pour les accidents survenus pendant le trajet aller et retour.

✓ **PRATIQUES** : Il serait préférable que les vêtements déposés au vestiaire soient marqués. Nous déconseillons que les enfants viennent avec argent et bijoux de valeur (ou sous l'entière responsabilité des parents). Les téléphones portables sont interdits dans le cadre des activités du centre.

Fait à Evrecy le 17/07/2018,

L'Equipe de Direction,

FAMILLES RURALES

Association locale d'Evrecy

1 place du Général De Gaulle

Tél. : 02 31 80 11 33

famillesruralesevrecy@wanadoo.fr

site :www.famillesrurales-evrecy.com

Association loi 1901, membre du Mouvement Familles Rurales.

- Famille

- Consommation

- Éducation

- Jeunesse

- Loisirs

- Tourisme

- Vie associative

- Formation

- Santé